



**MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
CORSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# ANNUAIRE DES PARTENAIRES

**Protocole départemental de  
prévention et de lutte contre les  
violences intrafamiliales**

---

**03/02/2025**

# Sommaire

---

- 01.** Les institutions
- 02.** Les associations agréées
- 03.** Les autres acteurs locaux

# Agence régionale de santé ARS

## Référent

Référente protocole : Anne-Marie LHOSTIS

Référent "Violences" : Direction de la Santé Publique (contact directeur de la DSP : Dr Jean-Louis WYART)

## Coordonnées



anne-marie.lhostis@ars.sante.fr

ars-corse-sante-publique@ars.sante.fr



04.95.38.68.12 (Secrétariat Mme Lhostis) - 04.95.51.99.72 (Dr WYART)

04.95.51.98.98 (Standard ARS)

## Missions

Établissement public placé sous la tutelle des ministères chargés des solidarités et de la santé, l'agence régionale de santé définit et met en œuvre la politique de santé en région, au plus près des besoins de la population.

Elle assure deux grandes missions :

- Piloter la politique de santé publique autour de trois champs d'intervention
  - La veille et la sécurité sanitaires, ainsi que l'observation de la santé ;
  - La définition, le financement et l'évaluation des actions de prévention et de promotion de la santé,
  - L'anticipation, la préparation et la gestion des crises sanitaires, en liaison avec le préfet.
- Réguler l'offre de santé en région dans les secteurs ambulatoire (médecine de ville), médico-social (aide et accompagnement des personnes âgées et handicapées) et hospitalier.

# Caisse d'allocations familiales CAF

---

## Référent

Référente protocole : Stéphanie VAUQUOIS

## Coordonnées



travailsocial2b@caf2b.caf.fr



## Missions

Accompagner les familles allocataires fragilisées par un événement déstabilisant : séparation ,décès conjoint, décès enfants, impayé de loyer, logement non décent, insertion sociale et professionnelle.

Le service prend l'initiative du contact avec l'allocataire en lui proposant un rendez-vous avec un travailleur social.

Les offres de services s'adressent aux familles avec enfants sur l'ensemble du territoire de la Haute-Corse. L'accompagnement proposé est global et complémentaire aux versements des prestations familiales. Il vise à lutter contre la précarisation des familles en accompagnant et mobilisant l'accès aux droits caf, nos aides de règlement intérieur et celles de nos partenaires.

## 01. Les institutions

# Centre communal d'action sociale de Bastia CCAS

---

### Référent

Référente protocole : Elisabeth Fraticelli

### Coordonnées



ccas@bastia.corsica



04.95.55.96.45

### Missions

Il participe à la politique sociale de la commune.

Le CCAS est administré par un conseil d'administration, présidé par le maire.

Plusieurs dispositifs sont mis en place :

- le Territoire Zéro Non Recours aux Droits (TZNRD) pour aider les populations dans leurs démarches administratives et juridiques,
- l'épicerie éducative qui a pour but d'apporter un soutien éducatif dans le cadre d'un suivi individuel mené par un(e) Conseiller(e) en Economie Sociale et Familiale (CESF) et de participation à des ateliers (gestion du budget familial, administrative, cuisine,...) dans le but de leur permettre d'acquérir ou de valoriser des compétences et savoir-faire et ainsi de rétablir ou d'acquérir la confiance et l'estime de soi, de recréer du lien social.

# Centre de détention de Casabianda

## CD Casabianda

---

### Référent

Référente protocole : Carole HOMERE

### Coordonnées



carole.homere@justice.fr - greffe.cd-casabianda@justice.fr



### Missions

Le greffe ne peut être contacté que par les juridictions, le SPIP et les forces de police

Le greffe pénitentiaire informe à J-30 le parquet de Bastia des dates de libérations imminentes de détenus auteurs de violences intrafamiliales.

Il informe également chaque vendredi le parquet, de la mise à jour du tableau de suivi des détenus incarcérés pour des faits de cette nature.

## 01. Les institutions

# Centre de ressources pour intervenants auprès des auteurs de violences sexuelles **CRIAVS**

### Référent

Référente protocole : Docteur Jocelyne RAPTELET

### Coordonnées



cravs@ch-bastia.fr



04.95.61.74.49 / 06.49.53.64.82

### Missions

Les Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAVS) sont des structures de service public placées sous la responsabilité du Ministère des Solidarités et de la Santé et sont rattachées à des établissements de santé.

Leurs équipes sont pluridisciplinaires, essentiellement composées de professionnels de la santé mentale.

Leurs actions s'adressent à tout professionnel ou toute institution concernés par la problématique des violences sexuelles, notamment dans les champs suivants : Santé, Justice, Socio-Educatif, Education Nationale, Formation, Enseignement supérieur, Sécurité publique

## 01. Les institutions

# Centre intercommunal d'action sociale Ile Rousse Balagne CIAS

### Référent

Référente protocole : Céline LE DREF

### Coordonnées



directionactionsociale@cias5p.fr



04.95.46.86.65 / 06.77.60.79.78

### Missions

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale Lisula - Balagna (CIAS) est en charge des volets suivants :

- Service d'Aide et Accompagnement à Domicile (SAAD)
- Accueil Collectif de Mineurs (ACM)
- le Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)
- Territoires Zéro non-recours
- La Fabrique Citoyenne
- A Buttea Sulidaria - Épicerie sociale et éducative
- U Spazi Infurmazione Ghjuventù
- Les dispositifs en faveur des aînés
- La lutte contre les conduites addictives
- Déchets à risques infectieux

## 01. Les institutions

# Centre hospitalier de Bastia CHB

---

### Référent

Référent protocole : Christophe ARNOULD, directeur

Référent CHB (UMJ, UAPED, UMJ, Maison des femmes/santé): Jean Luc PISELLA, directeur adjoint

### Coordonnées



christophe.arnould@ch-bastia.fr  
jean-luc.pisella@ch-bastia.fr



04.95.59.11.11 / 04.95.59.13.33

### Missions

- En mars 2025, les dispositifs UAPED (antenne de Bastia), Maison des femmes/Santé et UMJ regroupés dans un même lieu au sein d'une « unité victimologie » assurent un accueil et une prise en charge pluridisciplinaire des femmes et des enfants victimes de violences.
- A travers leurs missions distinctes, les équipes mutualisées et les médecins référents de chacun des dispositifs évaluent les séquelles physiques et psychologiques pour une orientation dans les soins et délivrent dans le cadre de procédures en cours ou à venir, des certificats médicaux-légaux (si besoin mentionnant une ITT - interruption temporaire de travail).
- Un dépôt de plainte et des permanences d'associations seront aussi assurés sur site.

## 01. Les institutions

# Centre pénitentiaire de Borgo CP Borgo

---

### Référent

Référents protocole : Julie Lehideux – Thierry Machut

### Coordonnées



greffe.ma-borgo@justice.fr



04.95.36.93.43

Service de nuit, week end et jour feriés : Officier d'astreinte 06.03.58.59.82

### Missions

- Le greffe ne peut être contacté que par les juridictions, le SPIP et les forces de police
- Le greffe pénitentiaire informe à J-30, le parquet de Bastia, des dates de libérations imminentes de détenus auteurs de violences intrafamiliales.
- Il informe également chaque vendredi le parquet, de la mise à jour du tableau de suivi des détenus incarcérés pour des faits de cette nature.

## 01. Les institutions

# Collectivité de Corse – Cellule de recueil des informations préoccupantes CDC – CRIP 2B

---

### Référent

Référent protocole : Audrey Mattei

### Coordonnées



crip2b@isula.corsica



### Missions

- Elle constitue une interface, en premier lieu, avec les services propres au département (protection maternelle et infantile, action sociale et aide sociale à l'enfance), mais également avec les juridictions et principalement le parquet dont elle est l'interlocuteur privilégié. Elle travaille aussi avec l'ensemble des professionnels, et notamment ceux de l'Éducation Nationale, des divers services sociaux, des hôpitaux, médecins et spécialistes libéraux, des associations, des services de police et de gendarmerie, des élus locaux, etc.
- Elle doit être aussi en liaison avec le service national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger qui répond de manière permanente au numéro 119 en recueillant notamment les appels des particuliers. Ce service informe chaque département des appels reçus concernant des mineurs en danger ou susceptibles de l'être en transmettant désormais à la cellule départementale toute information préoccupante.

## 01. Les institutions

# Collectivité de Corse – Direction de l'action sociale de proximité CDC – DASP

---

### Référent

Référent protocole : Anne Leonardi

### Coordonnées



anne.leonardi@isula.corsica



04.95.54.84.02

### Missions

- Territoire d'intervention : micro-régions du ressort territorial des unités territoriales (UT) concernées (Bastia, Lucciana, Moriani, Corte, Balagne)
- Aménagement au sein de l'UT d'une pièce destinée à un accueil de jour permettant aux femmes qui le désirent de se mettre provisoirement à l'abri
- Possibilité de se reposer, de recevoir assistance, d'être conseillée par les travailleurs sociaux ou les partenaires tenant des permanences régulières (CDAD, CIDFF...)
- Poursuite de l'accueil, orientation et suivi des personnes victimes de violences.
- Permanences d'urgence dans les Pôles Territoriaux Sociaux (PTS) assurées par des travailleurs sociaux.

## 01. Les institutions

# Collectivité de Corse – Direction de la protection de l'enfance CDC – DPE

---

### Référent

Référent protocole : Françoise De La Foata

### Coordonnées



francoise.delafolata@isula.corsica



04.95.55.07.12

### Missions

La protection de l'enfance vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa santé, sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits.

Elle comprend des actions de prévention en faveur de l'enfant et de ses parents, l'organisation du repérage et du traitement des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant ainsi que les décisions administratives et judiciaires prises pour sa protection.

## 01. Les institutions

# Collectivité de Corse – Administrateur Ad'hoc mineurs en danger CDC

---

### Référent

Référent protocole : Caroline Van De Velde

### Coordonnées



Carole.VANDEVELDE@isula.corsica



06.43.89.40.54

### Missions

- Assure la représentation des mineurs victimes, sur désignation du procureur de la République ou du juge d'instruction, lorsque la protection des intérêts du mineur n'est pas complètement assurée par ses représentants légaux ou par l'un d'entre eux. L'administrateur ad hoc assure la protection des intérêts du mineur et exerce, s'il y a lieu, au nom de celui-ci les droits reconnus à la partie civile. (Art 706-50 et 706- 51 du Code de procédure pénale)
- Peut également être désigné dans une procédure civile, lorsqu'il existe une opposition d'intérêt entre le mineur et ses représentants légaux (Art 388-2 du code civil).

## 01. Les institutions

# Collectivité de Corse – Observatoire Corse de la protection de l'enfance CDC – OCPE

---

### Référent

Référent protocole : Laetitia FILIPPI

### Coordonnées



ocpe@isula.corsica



04.95.54.34.76 / 04.20.03.94.32 / 04.95.55.06.72

### Missions

L'Observatoire Corse de la Protection de l'Enfance (OCPE) est un outil d'aide à la décision qui s'appuie sur l'expérience des acteurs de terrain et propose une vision globale de la situation des politiques de la protection de l'enfance.

Au cœur de la direction de la protection de l'enfance, contribue à une meilleure connaissance du dispositif de protection de l'enfance sur le territoire et doit ainsi permettre d'en améliorer l'efficacité et l'efficience.

Il se veut à la fois outil d'observation par le recueil de données et outil de conception par le portage de projets visant à améliorer la prise en charge des enfants protégés.

## 01. Les institutions

# Collectivité de Corse – Observatoire territorial des violences faites aux femmes CDC – OTVF

---

### Référent

Référents protocole : Isabelle SALVADORI et Jean Philippe GIACOBBI

### Coordonnées



isabelle.salvadori@isula.corsica



04.95.55.06.94

### Missions

L'observatoire territorial des violences faites aux femmes se définit comme une structure de partenariat entre les services des collectivités, les services de l'Etat implantés sur le territoire et les acteurs intervenants auprès des femmes victimes de violences, notamment les professionnels et les associations.

Son action doit permettre d'améliorer sur le territoire la connaissance quantitative et qualitative du phénomène, de renforcer le partenariat entre les différents acteurs et ainsi de mettre en place des dispositifs innovants permettant une meilleure prise en charge des femmes victimes et de leurs enfants si nécessaire.

## 01. Les institutions

# Communauté d'agglomération de Bastia CAB

---

### Référent

Référent protocole : Mathilde SETTI

### Coordonnées



m.setti@agglo-bastia.corsica



06.80.31.52.11

### Missions

C'est dans le cadre des compétences de la Direction de la Prévention, de l'Inclusion et de la Citoyenneté que la CAB intervient en matière de prévention des violences sexistes et sexuelles sur le territoire de l'intercommunalité et cofinance diverses actions.

Elle pilote/copilote plusieurs projets :

- Le festival Ciné Donne (projection de films suivis de tables rondes)
- L'aménagement d'un accueil de jour pour les femmes victimes de VSS au sein du CIDFF
- Le projet européen "Femmes Libres", qui vise à favoriser l'accès à l'emploi et à la création d'activités économiquement durables pour les femmes victimes de violences de genre à travers le développement et l'expérimentation d'un plan d'actions maison-travail.
- le Van en voiture Nina et Simon.e.s, dispositif itinérant d'écoute et d'informations gratuit et anonyme.

Elle organise des enquêtes en partenariat avec l'observatoire territorial des violences faites aux femmes sur les conditions de vie des femmes en Corse.

## 01. Les institutions

# Direction interdépartementale de la police nationale DIPN

---

### Référent

Référent protocole : Pierre ROCCA

### Coordonnées



pierre.rocca@interieur.gouv.fr



06.77.02.80.74 / 04.95.55.21.59

### Missions

- Assurer la protection des personnes et des biens, ainsi que le maintien de l'ordre public.
- Réaliser des investigations judiciaires pour constater les infractions et rechercher les auteurs.
- Mettre en œuvre des actions de prévention de la délinquance en collaboration avec des partenaires institutionnels.

En matière de VIF, la DIPN accompagne les victimes en leur offrant écoute et soutien dans leurs démarches, tout en enquêtant sur les infractions.

Un référent VIF est nommé, et les enquêteurs sont spécialement formés pour recevoir au mieux les victimes, les entendre en priorité, remplir la grille d'évaluation du danger, les orienter vers l'UMJ et les diriger vers une association d'aide aux victimes.

## 01. Les institutions

# DDETSPP – Délégée départementale aux droits des femmes et à l'égalité DDFE

---

### Référent

Référent protocole : Laureline ROUX

### Coordonnées

 laureline.roux@haute-corse.gouv.fr

 06.31.76.01.27 / 04.20.06.71.71

### Missions

Pilotage et animation des dispositifs concourant à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Exemples : commission départementale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, commission départementale de lutte contre la prostitution.

Animation du réseau des professionnels intervenant en matière de lutte contre les violences, et coordination des acteurs.

Soutien à la mise en œuvre d'actions de prévention et lutte contre les violences faites aux femmes.

## 01. Les institutions

# DDETSPP – Service Accès à l'emploi et accompagnement des entreprises DDETSPP – AEAE

---

### Référent

Référent protocole : Gael MORDANT DESANTI

### Coordonnées



[gael.mordant-desanti@haute-corse.gouv.fr](mailto:gael.mordant-desanti@haute-corse.gouv.fr)



04.20.06.72.39

### Missions

Action principale autour du renforcement de la réinsertion des victimes :

Si les victimes n'ont pas d'emploi, vérifier avec les prescripteurs (France Travail, mission locale, Cap emploi) leur éligibilité aux dispositifs (IAE, PEC, CEJ...) pour les aider à se réinsérer professionnellement.

Si elles ont un projet de création / reprise d'entreprise, les orienter vers les opérateurs concernés.

## 01. Les institutions

# DDETSPP – Service cohésion sociale DDETSPP – CS

---

### Référent

Référent protocole : Antoinette COSTA

### Coordonnées



antoinette.costa@haute-corse.gouv.fr



04.20.06.71.56

### Missions

Financement de dispositifs d'hébergement permettant notamment l'accueil de femmes victimes de violences, et du SIAO.

Assure le relogement prioritaire des femmes victimes de violence ayant accès au logement social.

## 01. Les institutions

# DDETSPP – Comité local d'aide aux victimes DDETSPP – CLAV

---

### Référent

Référent protocole : Magalie HERVOUET

### Coordonnées

 magalie.hervouet@haute-corse.gouv.fr

 04.20.06.71.68

### Missions

En charge de l'organisation des CLAV dédiés à la protection contre les violences faites aux mineurs.

Ce comité a pour objectif de faire un point d'actualité sur les actions et les dispositifs mis en œuvre sur le territoire concernant le recueil de la parole des enfants (formation NICDH, UAPED, MPF), coordonner les réponses et identifier de nouvelles pratiques innovantes.

## 01. Les institutions

# Direction des services départementaux de l'éducation nationale / santé DSDEN

## Référent

Référent protocole : Annick Pozzo Di Borgo

## Coordonnées



ce.ia2b@ac-corse.fr



04.95.34.59.59

## Missions

Action de prévention : modules d'éducation à la santé et au respect d'autrui  
Toutes les infirmières scolaires du département interviennent dans le cadre de modules de sensibilisation adressés aux élèves de primaire, de collège ou de lycée.

Au-delà de modules de sensibilisation, elles sont amenées à favoriser et encourager des actions de partenariat avec des institutions ou des associations : AFARIF, CIDFF, notamment en éducation prioritaire (REP du Fium'Orbu ; REP+ de Saint Joseph)

## 01. Les institutions

# Direction des services départementaux de l'éducation nationale / social DSDEN

---

### Référent

Référent protocole : Anna CHIUDINI

### Coordonnées



anna.chiudini@ac-corse.fr



04.95.34.59.17 / 06.88.86.36.86

### Missions

Dans les collèges et lycées, l'équipe des assistantes sociales mettent en place des actions de sensibilisation et de prévention des violences intra familiales sur le thème du consentement, du sentiment amoureux (parfois en lien avec des partenaires extérieurs dont des associations)...

Lors des suivis individuels, elles sont formées à recevoir la parole des élèves et des familles. A ce titre, elles sont amenées à faire des signalements au procureur dans le cadre de VIF. Ensuite, les AS maintiennent un suivi et un accompagnement de l'élève et sa famille. Elles font également des orientations vers les partenaires: corsavem, CIDFF, PTS...

## 01. Les institutions

# Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse DTPJJ

---

### Référent

Référents protocole : Nathalie OLIVERI – Geneviève GRAZIANI

### Coordonnées



dpjj-ajaccio@justice.fr



04.95.50.01.01 / 04.20.61.03.70

### Missions

Prise en charge de mineurs sous-main de justice.

Dans le cadre de ses prises en charge, la PJJ veille à travailler auprès des mineurs les questions de violence en général;

Par ailleurs dans les mesures d'investigation qu'elle conduit pour le juge des enfants elle peut être amenée à repérer dans les familles des violences dont les femmes pourraient être victimes.

Les signalements sont adressés directement au Parquet dans le cadre de l'article 40.

## 01. Les institutions

# Groupement de gendarmerie départementale de Haute-Corse GIE

---

### Référent

Référents protocole : Chef d'escadron David Cassel (OAPJ) pour la PJ -  
Lieutenant-Colonelle Caroline Berroyer (OAC) pour le partenariat

### Coordonnées

 [ggd2b@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:ggd2b@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

 04.95.58.43.30

### Missions

Réception des plaintes et interventions à partir de la connaissance des faits, même si la victime ne se déplace pas.

- L'officier adjoint police judiciaire (OAPJ) est le correspondant départemental lutte contre les violences intrafamiliales. Il coordonne l'exercice de la police judiciaire et assure le suivi des affaires particulièrement graves et sensibles. Il participe à la commission départementale de prévention et de lutte contre les violences et entretient des relations avec le docteur référent pour la prise en charge des femmes victimes de violences.
- L'officier adjoint commandement (OAC) assure le suivi dans la formation des personnels à l'accueil des victimes de violences intrafamiliales et anime le partenariat avec les acteurs locaux de la lutte contre les violences faites aux femmes sur sa circonscription.

# GIE – Maison de protection des familles MPF

---

### Référent

Référent protocole : Cendrine DELATTRE

### Coordonnées

 [mpf.ggd2b@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:mpf.ggd2b@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

 04.95.54.50.44

### Missions

Cette nouvelle structure est gérée par quatre gendarmes placés sous le commandement de l'adjudante chef Cendrine Delattre et elle a pour principales missions : la sensibilisation, la prévention, l'écoute et la protection.

Les MPF sont non seulement un point d'entrée unique pour l'ensemble des partenaires du département (associatifs, institutions ou autre), mais aussi un appui pour les unités, y compris sur le volet judiciaire.

Elles coordonnent et mettent en cohérence la prévention avec l'ensemble des partenaires et élus.

## 01. Les institutions

# Intervenant social en commissariat et gendarmerie ISCG

---

### Référent

Référent protocole : en cours de désignation

### Coordonnées



en cours de désignation



### Missions

L'ISCG est destiné à faire le lien entre forces de l'ordre (police/gendarmerie) et services sociaux, afin de permettre une meilleure prise en charge des victimes ou mis en cause dès lors que l'affaire présente un volet social (violences conjugales et familiales, situations de détresse et vulnérabilité...). Il ne s'agit de se substituer à des fonctions de traitement social ou à des champs relevant d'autres acteurs, mais d'évaluer les besoins sociaux de la personne concernée, de réaliser les interventions de proximité et/ou d'urgence, puis de faciliter l'accès de la personne aux services de droit commun concernés.

Missions :

- l'accueil et l'écoute active, après un premier filtre des services de police et des unités de gendarmerie
- le diagnostic social, c'est-à-dire l'analyse approfondie des problématiques des personnes concernées et de leurs besoins
- l'information des bénéficiaires sur les dispositifs existants, les procédures et leurs droits, ainsi que leur orientation vers des partenaires extérieurs compétents.

## 01. Les institutions

# Préfecture de Haute-Corse – Bureau de la représentation de l'Etat et des sécurités **BRES**

---

### Référent

Référent protocole : Elise GALINDO

### Coordonnées



elise.galindo@haute-corse.gouv.fr



04.95.34.51.65

### Missions

La thématique VIF s'intègre dans les missions de ce bureau relatives à la prévention de la délinquance, notamment via l'instrument financier du fond interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

De manière pratique, le sujet est également suivi pour le compte de la Directrice de cabinet du Préfet sur le volet ordre public.

## 01. Les institutions

# Service intégré d'accueil et d'orientation SIAO

---

### Référent

Référent protocole : Audrey GIOVANETTI

### Coordonnées



siao115.alis@gmail.com



115

### Missions

A la demande du secrétaire d'état, toutes les places dédiées aux femmes victimes de violence doivent être gérées par les SIAO et donc recensées via l'interface du SI-SIAO.

Le SIAO

- recense l'ensemble des demandes d'hébergement d'urgence, de stabilisation ou d'insertion ainsi que de logement adapté ;
- Assure l'orientation des personnes après une évaluation sociale et en fonction de leur situation de détresse ;
- favorise la fluidité de l'accès au logement des personnes
- Assure la coordination du dispositif de veille sociale ;
- Assure un lien avec la maraude pendant la période hivernale (accompagnement pour une mise à l'abri en urgence)

## 01. Les institutions

# Service pénitentiaire d'insertion et de probation de Corse SPIP

---

### Référent

Référent protocole : Julie DELANOIX-BRYERE

### Coordonnées



Julie.Delanoix-Bryere@justice.fr



06.14.42.08.55

### Missions

Le SPIP a pour mission principale la prévention de la récidive. Pour cela, il est chargé de réaliser une évaluation de la personne et d'assurer un accompagnement adapté afin de trouver des solutions aux problématiques identifiées chez la personne suivie.

Il assure également le contrôle et le respect des obligations prononcées par l'autorité judiciaire et aide à la décision judiciaire, par la transmission de rapports réguliers aux magistrats.

Le SPIP intervient au sein des établissements pénitentiaires – milieu fermé – mais également auprès des personnes suivies en milieu ouvert. Dans les deux cas, le SPIP assure le suivi avant que la condamnation définitive soit rendue (présententiel) ou après celle-ci (post sententiel).

## 01. Les institutions

# Tribunal Judiciaire de Bastia TJ

---

### Référent

Référent protocole : Monira CHEKKAT

### Coordonnées



vif.pr.tj-bastia@justice.fr



04.95.55.32.13

### Missions

La création d'un pôle violences intrafamiliales ou famille (contentieux violences intrafamiliales et justice des mineurs réunis) permet l'organisation d'une permanence spécifique avec la mise en place d'une messagerie structurelle permettant aux interlocuteurs de disposer d'une adresse mail dédiée pour suivre l'évolution des dossiers.

La création de ce pôle avec la nomination de deux référents siège/parquet permet une meilleure coordination entre les services ayant à connaître d'une situation familiale où il existe des violences intrafamiliales et notamment entre les magistrats chargés du traitement pénal (juridictions correctionnelles) et du traitement civil (JAF) ;

Tout ceci a permis une plus grande réactivité dans la gestion et le suivi des dossiers

## 01. Les institutions

# Université – Référent laïcité, égalité, lutte contre les discriminations Université de Corse

---

### Référent

Référent protocole : Florence JEAN COPPOLANI

### Coordonnées

 jean\_f@univ-corse.fr



### Missions

- Formations de sensibilisation des responsables pédagogiques et des encadrants
- Mise en œuvre de formations pour les étudiants sentinelles et les personnels relais
- Mise en place d'une convention tripartite entre Université de Corse, Académie de Corse et Hôpital de Bastia

## 02. Les associations agréées

# AEM

## Association enquête et médiation

---

### Référent

Anthony PELEMAN

### Coordonnées

 a.peleman@assoaem.org



### Missions

Dans le cadre d'un partenariat avec le tribunal judiciaire de Bastia, AEM propose

- une Permanence d'Orientation Pénale en semaine, du lundi au vendredi, de 09h00 à 17h00, en réalisant des enquêtes sociales rapides.
- un service de médiation pénale
- un service de rappel à la loi, composition pénale, classement sous condition
- un service de contrôle judiciaire
- un service de stages alternatifs aux poursuites.

Sont également prévues, à moyen terme, la création du dispositif AIR (accompagnement individualisé renforcé) et la mise en place d'une filière judiciaire dans le cadre de l'UAPED, pour l'accueil des mineurs victimes.

## 02. Les associations agréées

# A FRATELLANZA

## Centre d'hébergement et de réinsertion sociale

---

### Référent

Philippe MARCELLI

### Coordonnées



[direction@a-fratellanza.corsica](mailto:direction@a-fratellanza.corsica)



06.40.53.51.72

### Missions

L'association A Fratellanza se consacre au soutien des personnes en situation de grande précarité. Son activité repose sur un accueil de jour, ouvert tous les jours, qui propose des services essentiels tels que des repas, des douches, une laverie et une aide administrative. Elle offre des structures d'hébergement, mixtes et d'urgence.

En matière de violences faites aux femmes, A Fratellanza offre un accueil inconditionnel, garantissant un espace sécurisé et un soutien adapté pour les femmes vulnérables. Bien que la mission première de l'association soit la lutte contre la précarité, son action en faveur des femmes victimes inclut un accompagnement psychosocial visant à les aider à retrouver une stabilité et à envisager leur réinsertion.

Les dispositifs d'hébergement gérés par A Fratellanza comprennent des foyers d'urgence mixtes et le centre Anna, qui totalisent 51 places disponibles.

L'association développe également des interventions spécifiques, notamment grâce à une équipe mobile, qui couvre des zones éloignées et accompagne les bénéficiaires dans leurs démarches, y compris pour accéder aux services d'urgence via le 115.

## 02. Les associations agréées

# ALIS

## Accès au Logement et à L'Insertion Sociale

---

### Référent

Pierre CALASSA

### Coordonnées



alis.direction@orange.fr



04.95.32.47.05

### Missions

L'association A.L.I.S. est un organisme à but non lucratif créé en 1998 par un groupement de dix associations caritatives et humanitaires locales.

C'est une Agence Immobilière à Vocation Sociale réglementée par la profession immobilière (carte professionnelle délivrée par la CCI de Bastia et de la Haute Corse et garantie financière C.E.G.C.).

A.L.I.S. est la 21ème A.I.V.S. de France, elle adhère à la F.A.P.I.L. et utilise les compétences de ce réseau. Elle emploie une quinzaine de personnes et son aire d'intervention est régionale.

## 02. Les associations agréées

# CDAD

## Centre départemental d'accès au droit

---

### Référent

Johanna MAURAS

### Coordonnées



cdad-haute-corse@justice.fr



06.79.75.01.56

### Missions

Dans chaque département, la politique publique de l'accès au droit s'appuie sur le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD). Il s'agit d'une structure départementale, placée sous l'autorité du président du tribunal judiciaire regroupant différents acteurs :

- Institutionnels (préfecture, conseil régional, conseil départemental, communes et communautés de communes)
- Juridictionnels (président du tribunal de grande instance et procureur de la République près ce tribunal)
- Professionnels (avocats, notaires, huissiers)
- Associatifs

Cette structure partenariale a pour missions essentielles de recenser les besoins, de définir une politique locale, d'impulser des actions (forum seniors, festival du film judiciaire, guides à destination du jeune public, colloques, journées portes ouvertes, etc.), de dresser et diffuser l'inventaire des actions menées, et d'évaluer la qualité et l'efficacité des dispositifs mis en place en matière d'accès au droit.

Le CDAD constitue un organisme de référence pour animer un partenariat avec les acteurs locaux concernés, créer un réseau entre les dispositifs d'accès au droit existants dans le département, soutenir de nouveaux projets correspondant à des besoins spécifiques non satisfaits dans divers domaines, contribuer au développement des modes amiables de résolution des conflits. Le CDAD tient des permanences juridiques gratuites et confidentielles annuelles en 8 points d'accès au droit : Bastia, Lupino, Ponte-Leccia, Ile Rousse, Moriani, et Ghisonaccia (+ les 2 établissements pénitentiaires). 3 nouveaux Point-Justice (Calvi, Biguglia et Lucciana)

Les consultations sont dispensées par les avocats du barreau de Bastia.

## 02. Les associations agréées

# CIDFF

## Centre d'information sur les droits des femmes et des familles

---

### Référent

Marie-Pierre FINALTERI – Dominique MUGLIONI

### Coordonnées



cidff2b@wanadoo.fr



04.95.33.43.25 / 0800.400.235

### Missions

- Lieu d'accueil, d'écoute, d'information sur les droits dans les domaines juridique, professionnel, social et familial. Le Cidff a pour mission l'information gratuite par une juriste dans le cadre de la lutte contre toute forme de violence.
- Le numéro vert SOS violences 0800 400 235 : fonctionnel 24h/24h, cet espace permanent a été créé en 1994 pour écouter et soutenir les femmes victimes de violences ; l'objectif est de briser le silence et redonner aux victimes la parole, leur dignité.
- La référente violence : intervient en tant qu'acteur de proximité, elle développe une prise en charge globale auprès des femmes victimes de violences conjugales et assure une mission de coordination avec les différents acteurs locaux concernés. L'objectif est de travailler, d'accompagner le projet personnalisé jusqu'à son aboutissement.
- Le soutien psychologique individuel : conduit par une psychologue clinicienne

Sensibilisation à la problématique des violences en direction des professionnels sociaux et professionnels de la sécurité.

Évènementiels : Actions animations sensibilisations portées par le CIDFF dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes chaque 25 novembre.

## 02. Les associations agréées

# CPCA

## Centre de prise en charge des auteurs

---

### Référent

Sandrine DANNEELS

### Coordonnées



cPCA-corse@orange.fr



06.72.37.96.03 / 04.95.45.49.98

### Missions

Objectifs du centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales :

- Coordonner le parcours de prise en charge des auteur(e)s de violences conjugales en lien avec les partenaires locaux.
- Devenir un lieu ressource, unique et lisible pour les professionnels et les personnes accompagnées.
- Prévenir et lutter contre la récurrence et le recours à la violence grâce à l'accompagnement, l'orientation et la responsabilisation

## 02. Les associations agréées

# CORSAVEM

## Corse association d'Aide aux Victimes d'infractions Et de Médiation pénale

---

### Référent

Stéphanie Gentilini

### Coordonnées



[corsavem@orange.fr](mailto:corsavem@orange.fr)  
[stephanie.gentilini@corsavem.com](mailto:stephanie.gentilini@corsavem.com)



06.84.25.59.33 / 04.95.34.04.85

### Missions

Association agréée par le Ministère de la justice, spécialisée dans l'aide aux victimes d'infractions pénales et médiation pénale :

- informations sur les droits,
- aide dans les démarches ( juridiques, sociales...),
- accompagnement en audience,
- prise en charge psychologique gratuite dispensée par des psychologues cliniciennes,
- constitution de dossiers ( partie civile et demande de désignation d'un avocat, CIVI, SARVI, demande d'aide juridictionnelle...),
- orientation vers des interlocuteurs spécialisés, suivi sur le court, moyen et long terme

La Corsavem met également à disposition un administrateur ad hoc en renfort de celui mis à disposition par la CDC.

## 02. Les associations agréées

# C3S

## Corse stratégie santé sexuelle

---

### Référent

Paule MAERTEN

### Coordonnées



c3s.corsica@gmail.com



### Missions

- Soutenir toute initiative visant à mettre fin à toute forme de discrimination quelle qu'elle soit, ayant un impact sur le bien-être, la vie affective, relationnelle, reproductive et sexuelle, pour l'ensemble de la population de la manière la plus inclusive et notamment à l'égard des publics clés (Jeunes, seniors, personnes LGBT+, des travailleurs et travailleuses du sexe mineurs et majeurs, des personnes migrantes, des personnes présentant des addictions, privées de liberté, en situation de précarité et/ou en situation de handicap, )
- Privilégier les initiatives visant à lutter contre les stéréotypes et les préjugés conscients ou non qui stigmatisent des personnes en particulier parmi les communautés minoritaires citées ci-dessus et visant une promotion de la santé mentale, affective et sexuelle auprès d'un large public.

L'association C3S dispose d'un agrément pour le portage de l'EVARS - Espace de vie affective, relationnelle et sexuelle, dont les missions sont :

- Informer sur les droits en matière de vie affective, relationnelle et sexuelle
- Accompagner les personnes dans leur vie affective, relationnelle et sexuelle.

C3S dispose enfin du van "En voiture Nina et Simon.e.s" : van itinérant qui sillonne la Corse notamment pour aller à la rencontre des femmes victimes de violences, ou en détresse sociale, en partenariat avec divers acteurs associatifs.

## 02. Les associations agréées

# EPE

## Ecole de parents et des éducateurs

---

### Référent

Rachida BERNOUS

### Coordonnées



epehauteคอร์se@yahoo.fr



04.95.32.62.40

### Missions

Les Ecoles des parents et des éducateurs visent principalement 3 objectifs :

- contribuer à rendre acteurs de leur vie les parents et les jeunes, en renforçant leurs ressources propres et leurs compétences personnelles, quelle que soit leur situation sociale, culturelle et professionnelle
- participer à la formation et à l'accompagnement des partenaires de l'éducation et du secteur sanitaire et social
- mettre en relation les parents et les professionnels des secteurs éducatif, sanitaire et social

## 02. Les associations agréées

# Intim'agir

## Centre ressource

---

### Référent

Emma KLOSTER

### Coordonnées



contact@intimagir-corse.fr



06.99.54.26.88

### Missions

Créés suite au Grenelle contre les violences faites aux femmes (2019), les Centres Ressource Intim'Agir sont des dispositifs nationaux qui vise à informer, sensibiliser et soutenir l'accès à la santé sexuelle pour les personnes en situation de handicap.

Nos missions s'articulent autour de 3 volets :

- l'accès à la vie intime, affective et sexuelle,
- le soutien à la parentalité
- la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Concernant ce dernier volet, le Centre Ressource Intim'Agir Corse est une ressource disponible pour tout professionnel nécessitant une supervision/une information au regard du handicap et de l'adaptation de ses services et actions.

Sur notre site internet, retrouvez des ressources documentaires, du contenu informatif, les formations existantes, les événements se déroulant en présentiel sur le territoire ainsi qu'en distanciel sur le continent, une cartographie des acteurs et actrices ressources sur nos thématiques : [www.intimagir-corse.fr](http://www.intimagir-corse.fr)

## 02. Les associations agréées

# MARIA STELLA

## Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (Stellaria)

---

### Référent

Serge Risterucci – Daria Mazzieri

### Coordonnées



mariastella@orange.fr



04.95.32.86.40

### Missions

Principales missions:

- hébergement des femmes victimes de violences ainsi que leurs enfants afin de les extraire rapidement du milieu dans lequel elles sont victimes (14 places réparties sur 4 appartements pour les femmes victimes de VIF)
- accompagnement vers les démarches relatives à la reconnaissance ainsi que la déclaration de ces violences.
- aide à la reconstruction de la personne, l'accompagnement social vers une démarche d'insertion par le soin, le logement, l'emploi.

Plus largement il existe 33 places en CHRS et 20 en Centre maternel, l'âge de l'enfant le plus jeune étant le facteur d'orientation (– de 3 ans Collectivité de Corse : ASE / +de 3 ans Etat : CHRS ). Les résidentes basculent vers l'un ou l'autre des dispositifs dès que la problématique judiciaire a été traitée.

Sont donc disponibles en tout 67 places dont 14 en Centre (sur du collectif) à l'ancien hôpital de Toga (pour les personnes les plus fragiles et les moins autonomes) et 12 appartements sur le Centre de Bastia.

## 02. Les associations agréées

# UDAF 2B

## Union départementale des associations familiales

---

### Référent

Michel STROPPIANA

### Coordonnées

 mstroppiana@udaf2b.com

 06.95.10.87.31

### Missions

- Représenter et défendre les intérêts des familles,
- Proposer toutes offres de services en lien avec les pouvoirs publics,
- Accueil dans le dispositif Maison Relais,
- Ateliers de parole pour les enfants de parents séparés
- Médiation familiale

L'UDAF met à disposition un administrateur ad hoc en renfort de celui mis à disposition par la CDC : Madame Emmanuelle Meindl - institution@udaf2b.com

## Donne di corsica

---

### Présidente

Laetizia Costantini

### Coordonnées

 donnediacorsica@gmail.com

 07.69.07.37.54 – 09.50.07.56.71

### Missions

Association non professionnelle de lutte contre les violences intra familiales sexuelles et administratives faites aux femmes et aux enfants. L'association a pour but de venir en aide aux victimes de violences conjugales, violences sexuelles et/ou psychologiques.

# Entr'aides et sintinella

---

## Présidente

Patricia MAESTRACCI

## Coordonnées



entraideetloisirs2b@gmail.com



06.52.96.00.88

## Missions

Association non professionnelle, qui a pour objectif de veiller, écouter, accompagner et orienter lors de situations conflictuelles et de violences.

Située à Calenzana, elle intervient uniquement sur le territoire de la Balagne.

# Femmes solidaires

---

## Présidente

Rosy SARROLA

## Coordonnées



ass.femmes.solidaires.2b@orange.fr



04.95.33.33.46

## Missions

Association non professionnelle, qui s'engage pour faire reculer toutes formes de discriminations et développer une éducation non sexiste et non violente. Elle informe, sensibilise sur les droits des femmes afin de contribuer à l'évolution des mentalités vers une société libérée des rapports de domination. L'association défend les valeurs fondamentales de laïcité, de mixité, d'égalité pour les droits des femmes, de paix et de liberté.

### 03. Les autres acteurs locaux

# Savannah

---

## Présidente

Mylène JACQUET

## Coordonnées

 associationsavannah1992@gmail.com

 06.10.35.83.68

## Missions

Association non professionnelle de lutte et de prévention contre les violences intrafamiliales. Vise à contribuer à une prise de conscience collective afin de prévenir les violences faites aux femmes, à apporter un soutien moral aux victimes et familles de victimes.